

vois pas ce que donnerait un rapport économique sur la sécurité de la vieillesse.

M. Chatterton: Je me suis peut-être mal exprimé, monsieur le président. Nous avons demandé—et je crois que le ministre sait ce que nous voulons—le même genre de rapport sur la caisse de sécurité de la vieillesse que sur le régime de pensions du Canada, c'est-à-dire un rapport actuariel sur les perspectives d'avenir et un rapport économique qui en indiquerait les répercussions sur l'économie. Quant à la caisse elle-même, c'est le rapport actuariel qui fournirait les prévisions voulues.

M. Knowles: Monsieur le président, il conviendrait de traiter d'un autre aspect de cet article, et un ou deux de mes collègues voudront sans doute en parler aussi. C'est l'article qui prévoit que le montant de la pension de sécurité de la vieillesse restera de \$75 par mois. Nous étudions un amendement à l'article 120, paragraphe 3A(1), qui se lit ainsi:

Le montant de base de la pension mensuelle qui peut être payé à toute personne est de \$75.

Nombre de gens dans notre pays, chacun le sait, estiment le moment venu d'augmenter le montant de cette pension et nous sommes d'avis, pour des raisons que j'ai énumérées bien des fois et que je n'ai donc pas besoin de répéter, qu'elle devrait être portée à \$100 par mois. En dépit de ce qu'affirment certains éditorialistes, nous sommes convaincus que la joie avec laquelle le régime de pensions du Canada une fois mis en œuvre, sera accueilli dans le pays, sera diminuée par le fait qu'on ne prévoit pas en même temps une augmentation de la pension des bénéficiaires actuels de la sécurité de la vieillesse. Chacun sait que si le Règlement de la Chambre permettait à un simple député de proposer que le montant de \$75 soit porté à \$100, c'est exactement ce que je ferais à ce moment-ci. Mais nul n'ignore qu'un simple député ne peut recourir à aucun artifice, en conformité du Règlement, pour proposer une motion de ce genre à ce stade-ci de nos délibérations. Toutefois, j'ai rédigé la motion pertinente, monsieur le président. Le seul inconvénient, c'est que je ne puis inscrire mon nom au-dessus. Je vais vous lire la motion puis vous en envoyer le texte.

Je cite:

Il est proposé par le ministre d...

Blanc:

«Que l'amendement à l'article 120 soit modifié en biffant les mots «soixante-quinze dollars» du paragraphe 3A (1) et en y substituant les mots «cents dollars».

[L'hon. M. Benson.]

J'aimerais qu'un messenger porte cela au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui pourra décider quel ministre devrait proposer la mesure. L'honorable représentant croit peut-être qu'ayant proposé la motion initiale, elle ne devrait pas proposer ce texte. Le ministre du Revenu national a déjà proposé un amendement, de sorte qu'il ne peut proposer celui-ci; mais je vois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est à sa place. Il y a un certain nombre de mois qu'il est en dehors de la politique, et il revient au bercail. Je suis sûr que rien ne lui ferait plus plaisir que de proposer cette amélioration considérable des prestations de la sécurité de la vieillesse dans notre pays. J'ai une autre copie que je peux faire porter au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je le répète, monsieur le président, si je pouvais présenter cet amendement, je le ferais; mais même si je ne fais que vous le suggérer, je devrai accepter les remontrances de la présidence comme devant savoir qu'un tel amendement serait irrecevable. A mon avis, il devrait être présenté et si le ministre compétent voulait s'en charger, nous pourrions, en réalité, accomplir notre devoir envers nos citoyens vieillissants.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je puis assurer à l'honorable député que rien ne pourrait nous réjouir davantage, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et moi-même, que de pouvoir présenter un amendement semblable à celui qu'il a proposé, tout en pouvant dire aux Canadiens que nous ne serons pas tenus de hausser les impôts pour assurer la sécurité de la vieillesse. Pendant toute sa présentation, mon honorable ami savait fort bien qu'un amendement semblable coûterait au Trésor 821 millions de dollars l'an prochain. Il sait que pour recueillir cette somme, il nous faudrait à peu près doubler l'impôt de sécurité de la vieillesse dans le pays. De ce côté-ci de la Chambre chacun est au courant des problèmes des vieillards et éprouve beaucoup de sympathie pour eux, mais, en même temps, nous devons avoir de la sympathie pour les contribuables, les hommes d'affaires et les particuliers du pays, qui doivent payer la note.

Par conséquent, c'est avec beaucoup de regret que nous devons refuser l'invitation de mon honnorable ami.

M. Winkler: Monsieur le président, le ministre se rappellera que je suis brièvement intervenu dans le présent débat vendredi soir, pour proposer que les pensionnés de la vieillesse reçoivent \$100 par mois à compter du 1^{er} janvier 1966. Le ministre s'est alors levé et a exprimé l'opinion que nous venons encore d'entendre.